

Zeitschrift:	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	24 (1977)
Heft:	7-8
Artikel:	Association professionnelle suisse de protection civile des villes : rapport annuel 1976
Autor:	Reist, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-366405

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association professionnelle suisse de protection civile des villes

Rapport annuel 1976

1. Préambule

Si on considère l'histoire des grandes guerres de ce siècle, on constate ce qui suit dans l'évolution de l'armement:

- La guerre de 1914-1918 a été marquée par l'affrontement de grandes masses de combattants, causant de grandes pertes au front, mais ne touchant pratiquement pas les arrière-pays. Cette guerre était en grande partie une guerre de positions menée avec peu de mouvement. Ce n'est que l'apparition des premiers chars d'assaut qui apporta l'élément de mouvement dans cette guerre de positions et il apparut alors qu'au cours d'une future guerre l'intervention des moyens mécanisés serait de première importance.
- Le conflit 1939-1945 débuta par une campagne éclair en Pologne qui se déplaça ensuite vers l'ouest. Les moyens mécanisés qui marquèrent la fin de 1914-1918 devinrent les armes principales de la guerre moderne. A la recherche de nouvelles dimensions, la guerre se déroula toujours plus à l'arrière, de sorte que les pertes parmi la population civile furent aussi grandes qu'au front. Les bombes atomiques lancées sur le Japon mirent une fin violente à ce conflit des puissances. Non seulement les armes utilisées prirent de nouvelles dimensions, la somme des pertes et des misères humaines prit des proportions géantes.

- Ne devrions-nous pas déduire de ces événements que dans une prochaine guerre, le premier coup ne sera pas porté au front, mais bien plus à l'arrière du pays et que par conséquent les mesures prises pour protéger notre Hinterland, c'est-à-dire la population civile, seront décisives si tant est qu'une nation puisse encore survivre?

Au vu de ces quelques considérations, il y aurait peut-être lieu de donner encore davantage d'importance à la protection civile, de mieux comprendre les actes, les idées et les exigences des villes et de leurs citoyens qui, par la voix de leurs chefs de la protection civile, demandent que leurs populations puissent jouir dans un délai encore bref de la protection à laquelle elles ont droit.

2. Activité du comité

Le comité a tenu 7 séances au cours desquelles il s'occupa des affaires courantes de l'année passée. Un des principaux points traités fut la prise de position face à la révision de la Loi sur la protection civile.

Invité par la division des troupes de protection aérienne, le comité collabore à la mise au point d'une éventuelle nouvelle conception des troupes de protection aérienne pour les années 80.

En outre, il s'occupa de la question de principe de savoir comment il pourrait intensifier à l'avenir les contacts avec l'Office fédéral de la protection civile, dans le but d'être mieux et plus directement informé et de pouvoir ainsi informer plus rapidement et plus en détail sur les mesures à prendre par la suite pour la mise en place de l'organisation de la protection civile. Actuellement, le chemin suivi par les informations de l'Office fédéral de la protection civile jusqu'aux villes est trop long. Il est indispensable de trouver une voie plus courte et les moyens d'y parvenir. Il est vraisemblable que la solution permettant d'obtenir des «renseignements directs» ne pourra être réalisée que l'année prochaine. Nous voulons saisir cette occasion pour remercier ici l'Office fédéral et son directeur, M. Mumenthaler, de la compréhension dont ils ont fait preuve envers les demandes de notre association professionnelle.

3. Activité des groupes professionnels

*Groupe de travail révision
WVZS/AVZS,
chef: Paul Bruggmann*

Ce groupe nous a fait savoir que ses travaux sont achevés pour le moment. Les directives, traitées pendant 3 ans, sont en vigueur et ont déjà fait leurs preuves. A relever tout spécialement ici: l'application de prix forfaitaires pour les frais de cours dans les centres de formation.

*Groupe de travail
pour les questions de matériel,
chef: Stefan Lehner*

Ce groupe a tenu 2 séances avec les organes responsables de l'Office fédéral de la protection civile, au cours desquelles ils ont traité de ques-

tions actuelles concernant l'entretien du matériel et les réparations.

*Groupe de travail construction,
chef: Hugo Gehring*

Ce groupe s'est occupé de la question de «l'amélioration des abris aérés naturellement par la mise en place d'appareils d'aération adéquats». Grâce à cette étude, l'Office fédéral de la protection civile s'est déclaré prêt, en application de l'article 7, chiffre 2, de la Loi sur les constructions de protection civile à garantir des subventions fédérales de 35 à 50 % pour la mise en place d'installations d'aération dans les abris existants, privés et publics.

4. Calendrier des manifestations

Les membres des villes ont été invités aux manifestations suivantes:

- 14. 5. 1976 Exercice combiné protection civile Bienne avec le Bat PA 13
- 8. 9. 1976 Exercice combiné Bat PA 11 avec les organes de la protection civile de Genève
- 29. 9. 1976 Visite du grand abri «Sonnenbergtunnel» à Lucerne
- 19. 11. 1976 Symposium «Survivre grâce à la protection civile» à Zurich

5. Conclusion

L'activité de l'Association professionnelle est avant tout un travail qui se fait en coulisses: prise de position dans des procédures de consultation, traitement d'affaires dont les répercussions n'apparaissent souvent que des années plus tard. Par la création d'une «voie d'information directe» avec l'Office fédéral de la protection civile nous serons à même, à l'avenir, d'informer mieux et davantage nos membres sur les problèmes actuels de la protection civile.

Pour conclure, je ne voudrais pas manquer d'adresser de sincères remerciements à mes collaborateurs du comité et à tous les membres de l'Association pour leur soutien et leur collaboration.

*Association professionnelle suisse de protection civile des villes
Le président: F. Reist*